

Déclaration de Protection des Données

PHOENIX PHARMA vous informe des traitements réalisés avec vos données personnelles dans le cadre de votre inscription et de l'utilisation de l'application Speakap, conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée et au Règlement (UE) Général sur la Protection des Données n°2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD).

1. Responsable du traitement et Délégué à la protection des données.

Speakap vous est proposé par PHOENIX Pharmahandel GmbH & Co KG, Mannheim, Allemagne (PHOENIX) en coopération avec sa/ses Société(s) affiliées(s), c'est-à-dire, votre employeur qui a décidé de mettre en place cette plateforme de réseaux sociaux/communication. Dans la présente, « **Nous** » signifie conjointement PHOENIX et votre employeur. Le **Groupe PHOENIX** désigne toutes les Sociétés affiliées de PHOENIX.

Sachez que **votre employeur demeure votre point de contact** pour toute question liée au traitement des données personnelles. Vous trouverez les coordonnées de votre délégué à la protection des données local dans la déclaration de protection des données disponible dans Speakap. Vous pouvez contacter votre délégué à la protection des données par courriel à l'adresse dataprotection@phoenixpharma.fr ou par courrier postal en ajoutant la mention « À l'attention du DPO » à l'adresse PHOENIX PHARMA - 1 rue des Bouvets, 94015 Créteil cedex.

Votre employeur traite vos données personnelles dans Speakap en tant que Responsable du Traitement. Certaines données personnelles peuvent être partagées au sein du Groupe PHOENIX entre un responsable du traitement et un autre, mais dans le strict respect des obligations prévues par le Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD) concernant un tel partage de données.

2. Traitement des données personnelles concernant le compte d'utilisateur

Chaque employé (Utilisateur) a son propre compte utilisateur au sein de Speakap. Le compte est accessible grâce à une adresse de courrier électronique déjà utilisée par votre employeur, pour des sujets liés au travail ou pour les communications RH pour les adresses de courriers électroniques professionnelles ou que vous nous fournirez sur la base de votre consentement lors de votre demande d'inscription pour les adresses de courriers électroniques personnelles.

Nous créons votre compte d'utilisateur afin d'établir un support social de communication pour les salariés au sein du Groupe PHOENIX et nous utilisons cet outil pour communiquer sur l'actualité du

Groupe ainsi que pour vous fournir des informations liées à votre travail et à votre société. Cette utilisation des données est basée sur notre intérêt légitime ainsi que sur le vôtre, en plus d'être accessible uniquement sur la base de votre consentement.

Si vous ne souhaitez plus disposer d'un compte d'utilisateur, n'hésitez pas à nous contacter aux coordonnées précisées ci-dessus.

Vous pouvez activer votre compte pendant la procédure d'enregistrement durant laquelle vous accepterez les Conditions d'Utilisation. Une fois le compte activé, celui-ci peut être désactivé uniquement et conformément aux Conditions d'Utilisation.

Lors du départ d'un salarié de la société, le profil de l'Utilisateur est désactivé et rendu anonyme après un délai de trois (3) mois. Ce qui signifie que l'adresse électronique (personnelle ou professionnelle) et le nom du salarié ne seront plus visibles dans Speakap par les autres utilisateurs. Les publications et commentaires créés demeurent visibles mais de façon anonyme. Nous devons, cependant, conserver l'historique du compte des utilisateurs afin de protéger nos actifs et nos droits en tant qu'Employeur et Fournisseur d'une plateforme sociale (incluant l'exercice ou la défense des actions en justice) pendant une période n'excédant pas les durées de prescription légale applicables en la matière.

3. Traitement des données personnelles liées à l'enregistrement et à l'utilisation de Speakap

Durant le processus d'enregistrement et lorsque vous utilisez l'application Speakap, les données personnelles suivantes sont collectées telles que vous les avez saisies :

- Courrier électronique *
- Nom de famille *
- Prénom *
- Matricule salarié *
- Avatar / image de l'utilisateur
- Publications
- Fils d'Actualité
- Images partagées
- « J'aime »
- Commentaires
- Sondages
- Evénements

Les données marquées par un astérisque (*) sont obligatoirement fournies afin de pouvoir bénéficier de l'application Speakap.

Nous traitons vos données personnelles afin de vous fournir les services de réseaux sociaux, pour lesquels vous vous êtes inscrit (exécution contractuelle). Vos données seront uniquement collectées, stockées et traitées dans la mesure du nécessaire pour la fourniture contractuelle des services et/ou pour les traitements autorisés par les réglementations européennes et les lois en vigueur en matière de protection des données personnelles. Vos publications doivent être liées à l'activité de l'entreprise ou à la culture d'entreprise (voir les Conditions d'Utilisation). Les publications sur Speakap peuvent être consultées par tous les membres de votre entreprise, de votre service et de votre équipe ou par les membres d'un groupe restreint, privé ou public, dont vous êtes membre. Vous êtes responsable du contenu que vous partagez via les messages, les commentaires ou les discussions instantanées.

Le traitement de données est également basé sur notre intérêt légitime ; Speakap étant le support professionnel social de communication au sein de notre société.

4. Notifications Push

Lorsque vous téléchargez l'application sur votre téléphone mobile, il vous est demandé si vous souhaitez recevoir des notifications d'information des activités Speakap. Vous pouvez modifier à tout moment votre choix en utilisant les paramètres de votre téléphone mobile ou de Speakap même. Pour recevoir les notifications push, nous faisons appel à des tiers se trouvant hors de l'Espace Économique Européen, incluant Apple et Google.

Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment. Toutefois, un tel retrait n'affecte pas la licéité du traitement basée sur votre consentement et réalisé avant le retrait.

5. Traitement des Cookies et données techniques durant la visite de Speakap

Le prestataire technique de Speakap et principal Responsable de ce Traitement est :

Workforce IT GmbH

Kaiser-Wilhelm-Ring 27-29

50672 Köln, Allemagne

(Prestataire technique)

Le Prestataire technique est le seul responsable de l'utilisation des cookies. Pour obtenir de plus amples informations, consultez la déclaration de protection des données de Speakap à l'adresse suivante : <https://www.speakap.com/en/privacy-statement>. La déclaration de protection des données de Speakap fournit des informations supplémentaires sur la collecte et l'utilisation des données par le prestataire

technique. Lorsque vous utilisez Speakap, les données (détaillées ci-après) seront collectées, lesquelles seront automatiquement transmises par votre navigateur au serveur de Speakap.

Les Données collectées automatiquement sont les suivantes :

- Adresse IP
- Date et heure de la demande et de connexion
- Fuseau horaire GMT (Greenwich Mean Time)
- Contenu de la demande (page spécifique)
- Statut de l'accès / code de statut http
- Quantité de données transférées
- URL de référence
- Type de navigateur
- Système d'exploitation et son interface
- Langue et version du logiciel du navigateur

Sachez que chaque utilisation de Speakap est documentée et archivée avec l'adresse IP, l'adresse MAC, le type de navigateur, le système d'exploitation, le numéro de compte, les pages visitées au sein de Speakap, la date et la durée afin de nous dégager de toute responsabilité si nécessaire et de prouver quel utilisateur a utilisé Speakap et à quel moment.

Ces données liées aux accès sont effacées trente (30) jours après leur collecte. Plus précisément, les adresses IP sont stockées dans des fichiers dits « de session » mais sont purgées après l'expiration de la session ou la déconnexion de l'Utilisateur. Ce traitement de données nous permet de vous fournir les services du réseau social pour lesquels vous vous êtes inscrit.

Le fondement juridique de ce traitement des données est également l'intérêt légitime, c'est-à-dire :

- (a) la protection des systèmes informatiques, actifs et droits du Responsable du Traitement (ex. exercice ou défense des actions en justice).
- (b) l'amélioration des systèmes, outils et fonctions de la plateforme au profit du Responsable du Traitement et des Utilisateurs.

6. Droits à la Confidentialité de vos Données

Vous trouverez ci-dessous vos droits relatifs à vos données personnelles :

Droit d'Accès

Conformément à l'Article 15 du RGPD, vous avez le droit d'obtenir la confirmation du traitement des données vous concernant et de demander des informations concernant ces données.

Droit de rectification

Conformément à l'Article 16 du RGPD, vous pouvez demander de compléter ou corriger des données vous concernant qui sont inexactes.

Droit de suppression

Conformément à l'Article 17 du RGPD, vous pouvez demander la suppression des données pertinentes si aucune obligation légale n'interdit leur suppression.

Vous pouvez également procéder à la suppression des contenus auto-crés tels que des messages ou des commentaires sur la plateforme directement. Si vous avez besoin d'aide pour effacer des commentaires ou des messages, veuillez contacter le service d'assistance informatique (Service Desk) par mail à l'adresse servicedesk.france@phoenixpharma.fr.

Droit de limitation du traitement

Conformément à l'Article 18 du RGPD, vous pouvez demander une limitation du traitement.

Droit de portabilité des données

Conformément à l'Article 20 du RGPD, vous pouvez demander à recevoir les données que vous nous avez communiquées et/ou demander leur transmission à d'autres responsables du traitement.

Droit d'opposition au traitement

Conformément à l'Article 21 du RGPD, vous pouvez à tout moment vous opposer au traitement de vos données personnelles. Le responsable du traitement ne traitera alors plus vos données personnelles sauf si celui-ci démontre qu'il existe des motifs légitimes irréfutables et supérieurs aux intérêts, droits et libertés de la personne concernée ou pour l'établissement, l'exercice ou la défense d'actions en justice permettant de poursuivre le traitement.

Droit de notification à l'autorité de contrôle, la CNIL

Conformément à l'Article 77 du RGPD, vous pouvez formuler une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente.

7. Système de Signalement des Incidents

Le Groupe PHOENIX a mis en place un système simple de signalement accessible sur Internet permettant aux salariés, partenaires commerciaux, clients et tiers de signaler les incidents ou préoccupations relatifs aux données personnelles. Ces signalements sont pris au sérieux, étudiés et traités régulièrement, ils sont également utilisés pour améliorer la protection des données personnelles.

Vous pouvez accéder à cet outil de signalement à tout moment via : <https://phoenixgroup-databreach.integrityplatform.org/>

Afin d'expliquer le fonctionnement du système de signalement plus en détail, nous avons également répondu à plusieurs questions fréquemment posées ci-dessous :

- *Quand dois-je signaler un incident ?*

Le Groupe PHOENIX est dans l'obligation d'informer l'autorité de contrôle dans les soixante-douze (72) heures suivant le moment où il prend connaissance d'un incident lié à la protection des données personnelles (perte d'appareils personnels ou professionnels sur lesquels Speakap est installé et utilisé ou information confidentielle partagée accidentellement, etc.). Par conséquent, tous les incidents doivent être signalés sans délai via l'outil de signalement en ligne.

- *Quels incidents concernant les données doivent être signalés et comment ?*

Tous les incidents concernant des données personnelles doivent être signalés à l'équipe chargée de la Protection des Données via l'outil de signalement en ligne.

- *Qu'est-ce qu'un incident en matière de protection des données ?*

Les incidents en matière de Protection des Données sont tout événement qui a, ou pourrait avoir, résulté en la perte accidentelle ou délibérée des données personnelles (au format électronique ou papier), la destruction des données, l'accès non autorisé aux données (ex. la perte ou le vol d'un ordinateur portable, téléphone type smartphone, dossier papier, de prescriptions, etc.).

- *Que se passe-t-il après mon signalement ?*

L'équipe chargée de la Protection des Données étudiera le rapport d'incident et vous contactera afin d'obtenir de plus amples informations ou, si nécessaire, vous aidera pour la mise en place des mesures à prendre après l'incident.

Si vous avez toute autre question ou préoccupation concernant vos données personnelles, contactez le délégué à la protection des données désigné ci-avant.

Date de la dernière révision et mise à jour : Septembre 2020